Nº de dossier CNER : 08MN053

Le 24 septembre 2019

Oolana Nuqingaq
Community Liaison Officer
Qikiqtani Inuit Association
P.O. Box 1340
Iqaluit, NU X0A 0H0
Fax: (867)-979-3238

Envoyé par télécopieur et courriel : onuqingaq@qia.ca

Objet : Invitation à désigner un représentant communautaire pour participer aux audiences publiques concernant l'évaluation par la CNER de la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation

Date prévue de la désignation : 18 octobre 2019

Bonjour Pitseolak Alainga,

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) tiendra une audience publique à Iqaluit et à Pond Inlet dans le cadre de l'évaluation par la CNER de la proposition de « mise en valeur de la phase 2 ». La présente invite votre organisme à sélectionner **three (3) Qikiqtani Inuit Association (1 elder, 1 woman, and 1 youth)** représentant communautaire pour assister à l'**audience publique à Iqaluit** afin d'exprimer les points de vue de votre collectivité dans le cadre des séances de table ronde communautaires.

Détails sur les audiences publiques	
Dates :	Du 2 au 6 novembre 2019 (Iqaluit) Les 8 et 9 novembre 2019 (Pond Inlet)
Nom du projet :	Proposition de « mise en valeur de la phase 2 »
Proposé par :	Baffinland Iron Mines Corporation

Les membres de la collectivité possèdent des connaissances importantes que la CNER considère comme essentielles à son processus d'évaluation environnementale. Pendant l'audience publique, la Commission donnera l'occasion aux représentants communautaires de poser des questions et de donner des commentaires concernant la proposition de projet et ses répercussions potentielles. À titre de collectivité pouvant être touchée par la proposition de projet, il est important que les représentants soient présents pendant toute la durée de l'audience et soient en mesure de participer à la table ronde communautaire à Iqaluit. Les commentaires fournis aideront la Commission à mieux comprendre les points de vue et les perspectives uniques de chaque collectivité concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 ».

Le particulier choisi comme représentant n'a pas besoin d'être un dirigeant élu ni un membre du personnel de votre organisme; toutefois, il est important que la personne désignée soit à l'aise de parler et de poser des questions en public, et qu'elle puisse faire part de points de vue pour le compte de votre organisme ou de votre collectivité. La CNER assume les coûts des billets d'avion, de l'hôtel et des repas associés aux déplacements du représentant dans le cadre de cet événement; **toutefois, la CNER *ne verse pas* d'honoraires aux représentants communautaires.**

Veuillez noter que la CNER est aussi en contact avec d'autres organismes et groupes dans votre collectivité pour inviter des participants à assister aux audiences publiques.

Une fois que votre représentant sera sélectionné par votre organisme, veuillez lui fournir toute l'information de la présente lettre :

1) l'annexe A comprend des directives sur le rôle du représentant communautaire pendant l'audience publique;
2) l'annexe B est requise pour la désignation du représentant nommé;
3) l'annexe C contient une description de la proposition de mise en valeur de la phase 2;

Demandez au représentant communautaire de remplir les formules suivantes et de les faire parvenir au bureau de la CNER à info@nirb.ca ou par télécopieur au 867-983-2594, au plus tard le **18 octobre 2019** :

1. Formule de renseignements sur le représentant communautaire (annexe B ci-jointe).

Nous vous remercions d'avance de sélectionner un représentant qui participera à l'audience publique de la CNER concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec votre représentant aux audiences.

Comme les représentants sélectionnés à Iqaluit n'auront pas à se déplacer pour y assister, aucune indemnité quotidienne ne sera versée puisque les représentants pourront retourner manger à la maison.

Il est possible de consulter toute l'information sur la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation en ligne à partir du registre public de la CNER à www.nirb.ca/project/123910.

Pour toute question concernant la sélection d'un représentant communautaire pour cet événement, communiquez avec Stephanie Taptuna, directrice, Communications, par courriel à staptuna@nirb.ca ou en composant sans frais le 1-866-233-3033.

Cordialement,

Stephanie Taptuna
Directrice, Communications
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

c. c. : M. Bert Dean, Nunavut Tunngavik Incorporated
M. Stephen Williamson Bathory, Qikiqtani Inuit Association
M. Jared Ottenhof, Qikiqtani Inuit Association
M. Steven Lonsdale, Qikiqtani Inuit Association
Mme Rosanne D'Orazio, Qikiqtani Inuit Association
M. Tiivi Qiatsuk, Qikiqtani Inuit Association

Pièces jointes (3) : Annexe A – Rôle du représentant communautaire
Annexe B – Formule de renseignements sur le représentant communautaire
Annexe C – Description du projet

Annexe A : Rôle du représentant communautaire

Les membres de la collectivité possèdent des connaissances importantes que la CNER considère comme essentielles à son processus d'évaluation environnementale. Pendant l'audience publique, la Commission donnera l'occasion aux représentants communautaires de poser des questions et de donner des commentaires concernant la proposition de projet et ses répercussions potentielles. À titre de collectivité pouvant être touchée par la proposition de projet, il est important que le représentant soit présent pendant toute la durée de l'audience et soit en mesure de participer à la table ronde communautaire.

Les audiences publiques seront structurées comme suit :

LIEU	DATE	HEURE	PROGRAMME
Iqaluit, Cadet Hall	Le 2 novembre 2019	13 h à 17 h 18 h 30 à 21 h	Présentations techniques
	Le 3 novembre 2019	9 h à 17 h	Présentations techniques
	Le 4 novembre 2019	9 h à 17 h 18 h 30 à 21 h	Présentations techniques
	Le 5 novembre 2019	9 h à 17 h 18 h 30 à 21 h	Table ronde communautaire
	Le 6 novembre 2019	9 h à 17 h	Table ronde communautaire

*** REMARQUE : La CNER peut prolonger la durée des séances au besoin.**

La CNER tiendra une brève rencontre d'information à l'intention des représentants **le soir du vendredi 1er novembre 2019** pour préparer les représentants à leur participation aux audiences publiques.

Les représentants communautaires auront l'occasion de poser des questions ou de faire part de leurs commentaires ou préoccupations à la CNER pendant la table ronde communautaire. La Commission en tiendra compte au moment de formuler ses recommandations au gouvernement fédéral concernant la proposition de mise en valeur de la phase 2. À titre de représentant, vous êtes encouragé à parler avec les autres membres de votre collectivité ou organisme pour assurer une compréhension globale des idées ou des préoccupations de la collectivité concernant le projet et, au minimum, fournir des réponses aux questions suivantes :

1. De quelle façon l'environnement autour de ma collectivité pourrait-il être touché?
2. De quelle façon l'environnement dans ma région pourrait-il être touché?
3. De quelle façon les activités traditionnelles auxquelles je prends part ou ma collectivité prend part pourraient-elles être touchées ou modifiées?
4. Quelles sont les répercussions potentielles qui me préoccupent?
    - Mes préoccupations ont-elles été réglées?
    - Si mes préoccupations n'ont pas été réglées, quelles suggestions puis-je faire pour régler ces préoccupations (y compris des plans ou des mesures pour éviter ou atténuer un effet négatif et des plans de surveillance)?
5. Suis-je en faveur de la mise en valeur de la phase 2 de Baffinland? Pourquoi ou pourquoi pas?
6. Quelles sont mes autres questions qui n'ont pas été résolues?
    - Faut-il recueillir des renseignements additionnels?

Annexe B : Formule de renseignements sur le représentant communautaire

Événement : Audience publique de la CNER concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation.
Dates : Du 2 au 6 novembre 2019
Collectivité : Iqaluit (Nunavut)
Lieu : Cadet Hall

Renseignements sur le représentant :

Nom figurant sur la carte d'identité avec photo (requis pour les réservations de voyage, écrivez clairement en lettres moulées)

_____ Sexe : □ Homme □ Femme

Courriel : _____ ***requis pour la fourniture des renseignements sur les déplacements***

Numéro de téléphone : _____

Collectivité représentée : _____

Organisme ayant fait la désignation : □ QIA (aîné) □ QIA (femme) □ QIA (jeune) □ Hameau □ OCT

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions NE PEUT PAS verser d'honoraires aux participants. Il est contraire à l'éthique pour une institution du gouvernement public, comme la CNER, de rémunérer les participants à un processus quasi judiciaire. Toute décision quant au versement d'honoraires à un participant relèverait de l'organisme que représentent les participants, et de la CNER.

Je, _____ , atteste avoir compris que la CNER ou l'organisme ayant fait la désignation ne peuvent pas me verser d'honoraires pour ma participation à l'audience publique de la CNER concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation.

Signé : _____ Fait le : _____

Si le représentant est âgé de moins de 19 ans, *faire remplir la section suivante par un parent ou le tuteur :*

Âge du représentant : _____

Nom du parent ou du tuteur : _____ Numéro de téléphone : _____

Signature du parent ou du tuteur fournissant la permission de participer : _____

Personne à joindre en cas d'urgence :

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Annexe C : Description du projet

PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DE LA PHASE 2

Dans le cadre de la proposition de phase 2, le projet de Mary River permettra à Baffinland de transporter par train et d'expédier par navire jusqu'à 12 millions de tonnes par année (Mt/a) de minerai à partir du port de Milne, et de conserver les autorisations actuelles relatives à la construction et à l'exploitation du port de Steensby et du chemin de fer sud (de la mine à Steensby), tel que cela a été proposé en 2012. La production minière totale finira par augmenter jusqu'à 30 Mt/a, 12 Mt/a étant transportées par le chemin de fer nord jusqu'au port de Milne et 18 Mt/a par le chemin de fer sud jusqu'au port de Steensby.

FAITS SAILLANTS DE LA PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DE LA PHASE 2

Le port de Milne, le site minier, le corridor de transport nord et la voie navigable nord sont les quatre principales composantes du projet de la proposition de la phase 2. La proposition de la phase 2 comprendra les installations et les activités additionnelles suivantes :

Port de Milne :

- la construction et l'exploitation d'un deuxième quai minéralier où il est possible d'accoster des minéraliers Capesize;
- l'agrandissement des installations de manipulation et de stockage du minerai;
- l'infrastructure ferroviaire et de déchargement du minerai;
- une nouvelle installation de concassage du minerai qui sera à l'intérieur pour réduire la poussière;
- un agrandissement du camp et des installations connexes;
- un agrandissement de la centrale électrique et l'installation d'une éolienne;
- une décharge;
- un accroissement des activités de navigation au port;
- un accroissement de la navigation dans l'inlet Milne.

Site minier :

- l'accroissement du taux d'extraction jusqu'à 12 Mt/a pour le transport jusqu'au port de Milne par le chemin de fer nord;
- des installations additionnelles de chargement ferroviaire pour le chemin de fer nord;
- un agrandissement du parc de stockage du carburant;
- l'installation d'une éolienne;
- l'élargissement des installations d'entretien des mines et des immeubles de soutien administratif (entrepôts, ateliers, etc.).

Corridor de transport de Mary River (chemin Tote et chemin de fer nord) :

- la construction du talus de chemin de fer et de la voie ferrée;
- la construction de traverses de cours d'eau (4 ponts et 417 ponceaux);
- la construction et l'utilisation de plusieurs aires de dépôts (jusqu'à 14), d'abris et d'ateliers pour petit équipement à chaque aire;
- l'utilisation de l'aire de dépôts au kilomètre 58 pour commencer le transfert du transport routier au transport ferroviaire et pour la mise en service de la partie du chemin de fer qui est construite;
- la construction et l'exploitation de quatre plateformes de camp temporaires et de deux camps mobiles;
- la construction de plusieurs passages à niveau pour le chemin Tote;
- l'exploitation et la fermeture de jusqu'à 40 carrières le long du corridor ferroviaire.

Navigation :

- la navigation du début juillet à la mi-novembre;
- la hausse de la fréquence des navires pendant la période des eaux libres.

PRODUITS DE MINERAI

Le minerai de fer du projet de Mary River a une très forte teneur et ne nécessite pas de transformation outre le concassage et le calibrage. Le concassage et le triage du minerai permettent de produire deux « produits » de minerai de fer :

- le minerai en morceaux, les morceaux de minerai ayant une taille allant de 6,3 mm à 31,5 mm (environ la taille d'une balle de golf);
- le minerai à grains fins, les morceaux de minerai étant inférieurs à 6,3 mm (environ la taille d'un pois).

FERMETURE ET POSTFERMETURE

Pendant les phases du projet, Baffinland planifiera et réalisera ses activités de manière à remettre les sites du projet dans un état sécuritaire et stable sur le plan de l'environnement. Baffinland procédera à des activités de remise en état tout au long de la durée de vie de la mine. Les installations temporaires requises pour les camps de construction seront démantelées et retirées à la fin de leur vie utile. Les zones d'excavation, les carrières, les chemins temporaires et les autres sites perturbés seront stabilisés pour limiter l'érosion des surfaces de sol, et restaurés une fois qu'ils ne sont plus utiles. La surveillance de l'environnement et de la sécurité se poursuivra tant que cela sera nécessaire.

POTENTIEL D'EXPLOITATION DANS L'AVENIR

La proposition de la phase 2 est conçue pour accroître la production et le transport de minerai de fer jusqu'à 12 Mt/a dans l'inlet Milne au moyen du chemin de fer nord. La quantité de 18 Mt/a dans l'inlet Steensby par le chemin de fer sud est déjà approuvée. Les taux de production annuels et la durée de vie des mines varieront selon différents facteurs, comme les conditions du marché, la qualité du minerai et les imprévus. Tous les sites du projet pourront ainsi accueillir des dépôts en tas, l'équipement de manutention des matériaux et le personnel.

Aussi, l'exploration régionale a permis à Baffinland de trouver des gisements de minerai de fer additionnels qui semblent, selon l'échantillonnage de surface, être de teneur semblable au minerai de fer du dépôt n° 1. Les dépôts n° 2 et 3 sont adjacents au dépôt n° 1 et ont été explorés (forés) plus intensivement que les autres dépôts. Compte tenu de la grande proximité du site minier actuel, on prévoit que ces dépôts seront exploités avant ou après l'épuisement des réserves de minerai au dépôt n° 1, en utilisant en grande partie la même infrastructure. La mise en place d'une infrastructure de liaisons maritimes, routières et ferroviaires avec la mine facilitera l'exploitation future dans la région.